

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 23645

Numéro SIREN : 823 330 162

Nom ou dénomination : 984 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2018 sous le numéro de dépôt 36746



1806293001

DATE DEPOT : 2018-04-12

NUMERO DE DEPOT : 2018R036746

N° GESTION : 2016B23645

N° SIREN : 823330162

DENOMINATION : 984 PRODUCTIONS

ADRESSE : 59 rue de Richelieu 75002 Paris

DATE D'ACTE : 2018/01/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

16 3 23645

984 PRODUCTIONS

Société anonyme au capital de 2.500 euros
Siège social : 59 rue de Richelieu - 75002 Paris
823 330 162 RCS PARIS

12 AVR. 2018

us le N° :

36746

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à onze heures, les actionnaires de la société 984 PRODUCTIONS (ci-après la « Société ») se sont réunis en assemblée générale délibérant à titre extraordinaire, au 59 rue de Richelieu, 75002 Paris, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Jérôme FOUCHER, en sa qualité de Président, préside l'assemblée générale.

La société GAMZ, représentée par Monsieur Arnaud BERTRAND, et la société ET HOLDING, représentée par Madame Elisabeth TANNER, titulaires du plus grand nombre d'actions et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Sébastien PERROLAT est désigné en qualité de secrétaire.

Le Président de séance constate au vu de la feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance détiennent 2.500 actions sur les 2.500 actions composant le capital et ayant le droit de vote, soit la totalité des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Le quorum requis par les statuts étant atteint, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée générale était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre extraordinaire :

- Démission du Président et nomination du nouveau Président,
- Agrément à la cession des actions détenues par Monsieur Jérôme FOUCHER aux Associés de la Société,
- Agrément à la cession de l'action détenue par la Société Les Grands Théâtres à la Société GAMZ,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance et la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

JK

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Démission du Président et nomination du nouveau Président)

L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions de Président de Monsieur Jérôme FOUCHER, puis décide de nommer Monsieur Arnaud BERTRAND, de nationalité française, né le 19 juillet 1970 à Saintes (17) et demeurant 12 boulevard de Courcelles (75017), en qualité de Président de la Société, pour une durée de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Arnaud BERTRAND devra exercer ses fonctions de Président en conformité avec les dispositions statutaires. Il disposera à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des statuts.

L'assemblée générale décide que Monsieur Arnaud BERTRAND ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président. Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Monsieur Arnaud BERTRAND a déclaré, par avance, accepter les fonctions de Président de la Société et a précisé en outre qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Pour : 2.500 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

SECONDE RESOLUTION

(Agrément à la cession des actions détenues par Monsieur Jérôme FOUCHER aux Associés de la Société)

Les associés donnent leur agrément à la cession par Monsieur Jérôme FOUCHER des 561,5 actions qu'il détient dans le capital social de la Société 984 PRODUCTIONS, au profit des associés de la Société, de la façon suivante :

- 162,5 (cent soixante-deux virgule cinq) actions à la Société ET HOLDING ;
- 162,5 (cent soixante-deux virgule cinq) actions à Monsieur Ludovic BOTTALLO ;
- 161,5 (cent soixante-et-un virgule cinq) actions à la Société GAMZ ;
- 37,5 (trente-sept virgule cinq) actions à Madame Héloïse MAIRE ;
- 37,5 (trente-sept virgule cinq) actions à Monsieur Sébastien PERROLAT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Pour : 1.938,5 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 561,5 voix

17

TROISIEME RESOLUTION

(Agrément à la cession de l'action détenue par la Société Les Grands Théâtres à la Société GAMZ)

Les associés donnent leur agrément à la cession par la Société Les Grands Théâtres de l'unique action qu'elle détient dans le capital social de la Société 984 PRODUCTIONS, au profit de la Société GAMZ.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Pour : 2.499 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

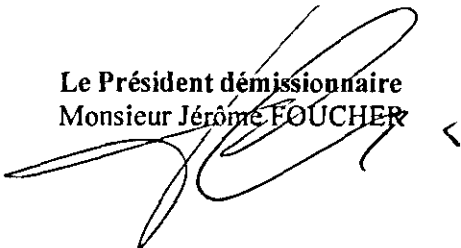
Pour : 2.500 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

* * *

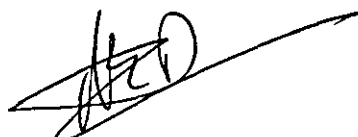
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président démissionnaire
Monsieur Jérôme FOUCHER



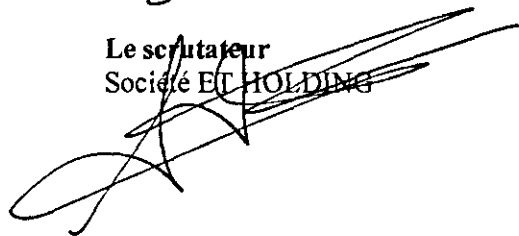
Le Président nommé
Monsieur Arnaud BERTRAND



Le scrutateur
Société GAMZ



Le scrutateur
Société ET HOLDING



Le secrétaire
Monsieur Sébastien PERROLAT

